

## RAPPORT D'ACTIVITES 2016/2017

### LE FONDS DOCUMENTAIRE

---

Les documents enregistrés dans le logiciel BCDI

---

En juin 2017, ils sont au nombre de 17 945 et se répartissent ainsi :

Livres	7 286
Revue	10 528
DVD vidéo	131
<b>Total :</b>	<b>17 945</b>

La liste des abonnements est consultable à partir du portail du CDI : <http://0783351u.esidoc.fr/>

La revue *Problèmes économique* (La Documentation Française) ne paraît plus, ainsi que le mensuel économique : *l'Expansion*.

L'abonnement à revue *Linéaires* a été résilié.

A été souscrit un abonnement à *Deutsch Perfekt*

A la rentrée de septembre sera souscrit également un abonnement à *Sport & Vie*, des éditions Faton. Depuis 1990 ce magazine s'intéresse aux questions d'entraînement, de dopage, de physiologie, de psychologie et de médecine du sport.

La plupart des périodiques du CDI sont indexés et intégrés dans le logiciel BCDI, avec mots clés et résumés. Parmi les quotidiens, seul Le Monde est indexé.

Toutes ces informations sont également accessibles sur Esidoc,

Les acquisitions en 2016-2017 :

---

**307 livres documentaires et romans** ont enrichi le fonds du CDI depuis juin 2016.

### LA FREQUENTATION

---

**29 classes différentes ont été reçues**, une ou plusieurs fois, en classe entière ou en demi-classe, sans compter les visites d'initiation des élèves de seconde.

Les séances se sont réparties ainsi :

Classes	Nombre de séances 2014/2015	Nombre de séances 2015/2016	Nombre de séances 2016/2017
Seconde	80	68	90
Première*	126	115	137
Terminale	18	11	10
BTS	3	3	2
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>197</b>	<b>239</b>

\* y compris les classes de première venues pour les TPE.

## E SIDOC ET DIFFUSION DE DOCUMENTS

<http://0783351u.esidoc.fr/>

**Esidoc**, (système électronique d'infodocumentation) est le portail documentaire du CDI.

On y trouve les indications pratiques quant au fonctionnement du CDI (horaires, conditions de prêts). Esidoc propose aussi de nombreuses informations et fonctionnalités à destination des élèves et de la communauté éducative (Réussir son TPE -rubrique qui regroupe toutes les fiches méthodologiques liées aux TPE-, les nouveautés, la revue de presse mensuelle...).

Un onglet à destination des équipes éducatives renvoie aux informations administratives et institutionnelles : Eduscol, le réseau des CRDP, CNDP, le CNED.

## LE BUDGET :

La somme allouée pour 2016 - 2017 était de : **14 130 €**.

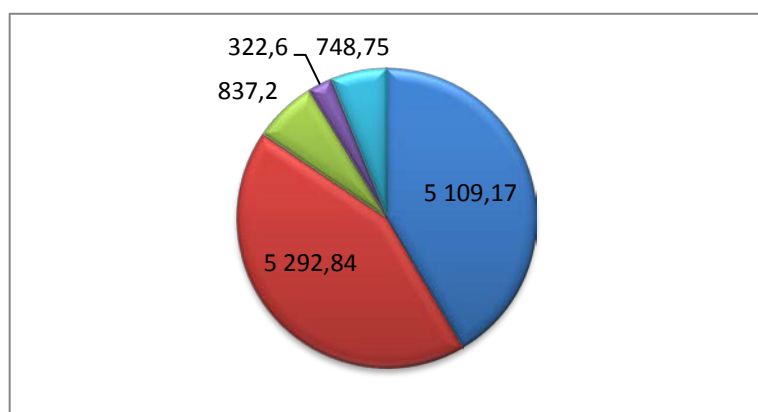
Répartition des dépenses :

- Périodiques :	5109.17 €
- Livres :	5292.84 €
- Audio visuel :	837.20 €
- Fournitures :	322.60 €
- Divers( Logiciel BCDI, portail I ESIDOC frais carte bleue)	748.75 €

**Total dépenses C. D. I. :** **12310.56 €**

- Dépenses hors fonds C. D. I. (langues et supérieur) : 1697.73 €

**Les dépenses totales s'élèvent donc à :** **14008.29€**



## BILAN ET PROJETS

---

### Bilan 2016 - 2017

---

Comme pour l'année précédente, le fonctionnement a été perturbé par la présence d' « Info-Avenir » dans la salle du premier étage du CDI. L'accès au CDI 6 (salle info) était rendu difficile et l'espace travail des élèves amputé. Cet espace sera réintégré au CDI dès la rentrée de septembre 2017, mettant fin aux difficultés mentionnées.

Une exposition Qui fait l'info ? a été organisée en mars, en lien avec la semaine de la presse.

A l'occasion de l'exposition Hergé (le Grand Palais, fin 2016) des panneaux sur le thème : « Tintin, un héros imaginaire dans un monde bien réel » ont été affichés.

Les élèves de seconde, venus en enseignement d'exploration, Littérature & Société ont travaillé sur les paysages urbains. Leurs productions ont été présentées dans le hall du CDI.

### Projets 2017 - 2018

---

Insister sur la notion de source lorsqu'il s'agit d'internet. Les bibliographies des TPE sont majoritairement très légères. Savoir identifier une source permet de juger de la fiabilité d'un site. Ceci d'autant plus que une note de service du MEN (n° 2017-024, 14 février 2017) insiste largement sur les conditions d'utilisation des ressources documentaires et le respect du droit d'auteur « *On veillera donc à expliquer aux élèves que les passages extraits d'une œuvre dont ils ne sont pas les auteurs doivent comporter l'indication de leur source et une mise en forme adaptée à la citation* » *Le non-respect des consignes relatives à la citation et à l'analyse des sources documentaires peut être doublement sanctionné lors de l'évaluation du TPE, d'une part au titre de la composante évaluant la démarche personnelle et l'investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE, d'autre part au titre de la composante évaluant la pertinence de la réponse à la problématique. Enfin il sera rappelé que, dans le cadre des TPE, la production par un candidat d'un ou de documents identiques à une œuvre antérieure, lorsque peuvent être démontrées la volonté du candidat de tromper le jury sur la réalité du travail effectué et la conscience qu'il avait de se rendre coupable d'un plagiat, est susceptible de constituer une fraude qui rend son auteur passible d'une procédure disciplinaire codifiée aux articles D. 334-25 et suivants du code de l'éducation.* »

Afin d'assurer la diversification des sources et, la majorité des revues étant indexées dans la base du CDI, la recherche dans Esidoc, le portail documentaire, doit être privilégiée. Nous insistons sur cet aspect lors de la présentation du CDI aux élèves de seconde et lors de la première séance de TPE au CDI.

Les documentalistes insisteront également sur la notion de données numériques personnelles et l'utilisation intrusive qui peut en être faite par rapport à la vie privée.